



Association RESAK
34 rue d'archilua
64500 saint jean de luz

Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du *mardi 18 juin 2019*

Le mercredi 31 juillet à 18 heures, les fondateurs de l'association RESAK se sont réunis en assemblée générale constitutive au 34 rue d'archilua, 64500 Saint Jean de Luz.

Sont présentes dans le cadre de la constitution de l'association, les personnes suivantes :
Cousin Hélène, Gaveau Florian, Carrere Romain, Merle Pierre, Bouchereau Antoine, Luisa Bogea et Lisa Tomalak.

L'assemblée générale désigne Hélène Cousin en qualité de président de séance et Romain Carrere en qualité de secrétaire de séance.

Les co-présidents de séance mettent à la disposition des présents le projet de statuts de l'association et mettent successivement aux voix les délibérations.

Puis ils rappellent que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- présentation du projet de constitution de l'association
- présentation et adoption du projet de statuts
- désignation des premiers membres du conseil
- pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication
- adoption du barème de cotisation

Enfin, les co-présidents exposent les motifs du projet de création de l'association et commente le projet de statuts. Ils ouvrent la discussion. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée.

Les 4 1ers points ayant été travaillés ensemble avant cette assemblée, aucune remarque ou ajout n'est apporté(e), seul le dernier point à savoir le barème de cotisation est discuté : Un questionnement s'installe autour de la cotisation individuelle, à savoir un montant de cotisation identique pour tous les membres ou un montant variable. Après discussion, l'option d'une cotisation identique est préférée pour la 1ère année d'existence de l'association et sera éventuellement revue ultérieurement.

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les délibérations suivantes.

1^{ère} délibération : L'assemblée générale adopte les statuts dont le projet lui a été soumis. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} délibération : L'assemblée générale constitutive désigne en qualité de premiers membres du conseil :

- Hélène Cousin, styliste, de nationalité française et résidant au 17 allée de l'aymade 64600 anglet;
- Florian Gaveau, graphiste, de nationalité française et résidant au 34 rue d'archilua, 64500 st jean de luz;
- Romain Carrere, consultant digital, de nationalité française et résidant au 9bis rue marie douce, 64200 Biarritz;
- Pierre Merle, responsable de rayon, de nationalité française et résidant au 21 rue de la semie, 40130 Capbreton;
- Antoine Bouchereau, ingénieur produit, de nationalité française et résidant au 2 allée juan urteaga, 64500 saint jean de luz;
- Luisa Bogeia, technicienne décortiqueuse, de nationalité brésilienne et résident au 17 avenue de la gare, 40230 Saint Vincent de Tyrosse;
- Lisa Tomalak, chargée de projet mobilités douces, de nationalité française et résident au 11 rue gambetta, 64200 Biarritz ;

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée expirant lors de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 01/08 /2020 .

Les membres du conseil ainsi désignés acceptent leurs fonctions.

3ème délibération : pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication

L'Assemblée Générale constitutive donne pouvoir à Hélène Cousin et Romain Carrere aux fins d'effectuer toutes démarches nécessaires à la constitution de l'association (déclaration à la préfecture et publication au Journal Officiel).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4ème délibération : adoption du barème de cotisation

L'assemblée générale propose le montant de la cotisation annuelle unique pour tous les membres adhérents à 20€.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

à Saint Jean de Luz le 31 juillet 2019.